



## Commission des dynamiques territoriales

### 74510 - Espaces naturels

#### **Proposition de partenariats pour l'année 2017 entre le Département et des associations environnementales**

#### **Rapport n° CP/2017/176**

#### **Service gestionnaire :**

L440 - Service Agriculture, espaces ruraux et naturels

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de la poursuite en 2017 des partenariats conclus entre le Département du Bas-Rhin et les associations impliquées dans la mise en œuvre des actions du Département en matière d'Espaces Naturels Sensibles ou dans le cadre de la démarche Ecoroute.

Pour l'année 2017, ces propositions sont recentrées sur les capacités d'intervention du Département suite à l'adoption de la Loi NOTRe.

Depuis 1985, les Départements disposent d'une compétence « Espaces Naturels Sensibles » (ENS) qui leur permet de planifier et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces naturels.

Cette compétence est organisée par le Département du Bas-Rhin sous la forme d'un Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) qui permet de décliner le socle national des actions de maîtrise foncière "ENS" avec les études, travaux de renaturation et de gestion de ces espaces. Actuellement le Département est propriétaire, à ce titre, de 237 ha sur 19 sites.

Le SDEN s'appuie aussi sur des déclinaisons plus locales comme des partenariats avec des associations pour les actions de connaissance du patrimoine naturel et de sensibilisation.

#### **PROPOSITION DE POURSUITE DES PARTENARIATS – PROGRAMMES ANNUELS D' ACTIONS 2017**

Pour 2017, il est proposé à la Commission Permanente que les partenariats soient recentrés sur les actions en lien avec les politiques et les compétences départementales.

##### 1. Convention avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Ce partenariat avec la LPO existe depuis 2002 avec pour objectif de réaliser, dans le cadre de conventions annuelles, des actions récurrentes ainsi que des études plus ponctuelles liées à la renaturation de sites, par exemple.

Pour 2017, il est proposé en accord avec la LPO de poursuivre ce partenariat autour des axes suivants :

- mise en place d'actions de conservation : actions d'études et d'inventaire en convergence avec les actions portées par le Département et en particulier le suivi de l'avifaune préservée dans le cadre des Programmes Agro-Environnementaux ;
- missions d'expertises ponctuelles techniques ou pédagogiques : mobilisations ponctuelles de salariés et de bénévoles sur des opérations en lien avec les actions du SDEN et des autres politiques départementales (Haut-Koenigsbourg, gestion des routes départementales, protocole abattage, ...). Ces missions permettent en particulier d'apporter des solutions lors de découverte fortuite d'espèces rares ou protégées dans la gestion du domaine public du département.

Pour ce programme dont le coût est estimé à 17 320 €, il est proposé de poursuivre ce partenariat avec la LPO en apportant une aide financière à hauteur de **10 000 €** au titre de l'année 2017, le reste étant pourvu par l'action des bénévoles.

Cette action, ainsi que celles liées à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « éducation à l'environnement » et à l'« Opération Batracien » font l'objet d'une proposition de convention financière globale pour l'année 2017 jointe au présent rapport, pour un montant total de 36 300€.

## 2. Convention avec l'association BUFO

Depuis 2008, un partenariat a été noué avec l'association BUFO autour de la connaissance et de la préservation des amphibiens.

Dans la continuité des années précédentes, il est proposé que le partenariat porte en 2017 sur :

- le suivi des populations et la protection du crapaud vert (en particulier s'agissant du suivi de l'efficacité des mesures compensatoires du contournement de Molsheim, ...)
- la mesure de la tendance évolutive des populations d'amphibiens en lien avec les sites ENS du Département,
- le suivi des populations de Pélobate brun sur les sites ENS de Lauterbourg, Leutenheim et Fort Louis,
- l'expertise - conseil (appui aux projets d'aménagements des collectivités locales et du Département, lorsque l'association est sollicitée sur des enjeux relatifs aux batraciens).

Pour la mise en œuvre de ce programme dont le coût est estimé à 20 520 €, il est proposé de poursuivre le partenariat avec BUFO avec une aide financière de 18 000 € pour 2017, le reste étant pourvu par l'action des bénévoles.

## 3. Convention avec l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT)

L'enjeu de la connaissance des données relatives aux espèces patrimoniales et protégées est de plus en plus fort, car il permet :

- une meilleure orientation et une évaluation efficace de la politique ENS du Département,
- une meilleure connaissance et une prise en compte de cette problématique à l'amont des projets du Département (infrastructures routières, ...) et aussi au service de la planification et de l'urbanisme menés par les collectivités bas-rhinoises.

En Alsace, cette connaissance est structurée autour de deux projets :

- le projet d'Atlas de la biodiversité, projet associatif qui a démarré en 2006, et qui a vocation à établir un état des lieux plus fin sur l'ensemble de l'Alsace, grâce au portail participatif « VisioNature » ;
- le Suivi des Indicateurs de la Biodiversité en Alsace (SIBA).

Pour cette année, il est proposé de ne plus soutenir le projet SIBA et de recentrer l'action du Département sur le programme « VisioNature » qui permet, entre autres, un accès renforcé à ces informations pour le grand public, les collectivités porteuses de projets, sous forme rapide et ergonomique concernant un territoire (à l'échelle minimale de la Commune).

Pour la mise en œuvre de ce programme dont le coût est estimé à 41 000 €, il est proposé de poursuivre le partenariat en 2017 pour un montant de 12 000 €, le reste du programme étant cofinancé par le Département du Haut-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg.

Ainsi, il est proposé d'inscrire les crédits suivants à prélever sur l'enveloppe budgétaire correspondante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29036	65-6574-738	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année*

*2017 :*

- à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), 10 000 €,*
- à l'association BUFO, 18 000 €,*
- à l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT), 12 000 €,*

*Conformément au règlement financier du Département, une avance de 50% sera versée à la signature des conventions financières à conclure avec les associations LPO, BUFO et ODONAT. Le solde sera versé sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.*

*Elle autorise son président à signer, le moment venu, les conventions financières à conclure entre le Département et les associations LPO, BUFO et ODONAT.*

Strasbourg, le 04/05/17

Le Président,



Frédéric BIERRY